



# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

## RECYCLAGE MEDICALE 2

Cette formation vise à REVALIDER tout aspirant marin à dispenser l'assistance médicale en mer en l'absence d'un médecin embarqué suivant le référentiel Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

	Effectif par session : <b>6 mini – 16 maxi</b>	<b>Formation présentielle</b> Pas accès handicapé	Durée : <b>16 h</b>
<b>Tarif :</b>	<b>S'informer auprès du secrétariat</b> <b>0262 42 00 61</b> <a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a>		
<b>Profil :</b>	Toute candidat marin (demandeur d'emploi, salarié) désignée pour dispenser <u>ou</u> pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. (voir ci-dessous les navires concernés) soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de MEDICALE 2 et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale. Navires concernés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Navire de jauge brute inférieure à 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes</li><li>- Navire de jauge brute égale ou supérieure à 200 et inférieure à 500 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes</li><li>- Navire de jauge brute inférieure à 200 s'éloignant à une distance supérieure ou égale à 20 milles des côtes mais inférieure ou égales à 200 milles des côtes.</li></ul>		
<b>Prérequis :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.</li><li>- Être titulaire du certificat de formation MEDICALE 2.</li></ul>		
<b>Débouchés :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à jour des compétences du certificat MEDICAL 2 pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance</li></ul>		
<b>Qualité :</b>	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : <b>16/20</b> <b>Taux de réussite : 100 %</b>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme** : défini à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnes embarqués à bord des navires.

### Objectifs :

**Remise à jour des compétences** des personnels désignés pour :

- Dispenser les soins médicaux d'urgence,
- Assurer la responsabilité des soins médicaux

### Contenu :

<p><b>UV-PSEM Premiers Secours en Equipe-Mer</b></p>	<p>6 h</p>	<p>Composé des modules PSE 1 et PSE 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chaîne de secours : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM)</li> <li>- Les bilans</li> <li>- Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ;</li> <li>- Les urgences vitales : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ;</li> <li>- Malaises et affections spécifiques : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ;</li> <li>- Traumatismes : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ;</li> <li>- Atteinte circonstancielle : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ;</li> <li>- Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bélisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse.</li> </ul>
<p><b>UV-SE Soins Elémentaires</b></p>	<p>4h</p>	<p><b>SE 1</b> : Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer un pansement.</p> <p><b>SE 2</b> : Savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle, l'oxymétrie pulsée, la température corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi-paramètres, mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.</p> <p><b>SE 3</b> : Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités, administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser une seringue auto-injectable, utiliser les guides médicaux de bord, assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.</p>
<p><b>UV-AMMCT 2 Aide Médicale en Mer Consultation Télé médicale</b></p>	<p>6h</p>	<p><b>AMMCT 2.1</b> : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer. Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin. Les rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable des soins, médecins du CCMM). L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé médicale. La procédure d'une évacuation sanitaire. La gestion et utilisation de la dotation médicale de bord (dotation B).</p> <p><b>AMMCT 2.2</b> : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade. Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, évaluer la gravité, savoir pratiquer un examen lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets avec simulations globales de consultations télé médicales.</p>



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

## Exécution :

### Intervenants :

- Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM).
- Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et UV SE).
- Intervention et organisation de l'UV- AMMCT 2 par le CCMM de Toulouse (centre de consultations médicales maritimes).

### Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées (**dotations réglementaires division 217**) ...

### Évaluations :

- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs.

### Modalité d'obtention

Délivrance d'une attestation par module. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

### Durée de validité

**Certificat soumis à une revalidation quinquennale.**



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.